

*Impôt sur le revenu*

Et je rappelle, à ce sujet, qu'avant le budget de novembre 1981 les Canadiens commençaient à se rendre compte qu'il était avantageux pour eux d'emprunter à leur employeur pour acheter des actions de la compagnie pour laquelle ils travaillaient et certains d'entre nous encourageaient cette forme de placements. C'est une honte de la part du gouvernement de prendre des mesures qui vont tarir l'une des rares sources de capitaux auxquelles les petites entreprises pouvaient puiser.

Enfin, passons à une mesure fort importante aussi qui touche un très grand nombre de personnes dans ma circonscription: la disposition du projet de loi qui concerne les compagnies d'assurance. On a rafistolé un peu cette mesure en en supprimant les éléments les plus mauvais, mais il saute aux yeux pour les milieux d'assurance qu'un impôt toujours aussi injuste va frapper le montant des gains privilégiés.

En conclusion, j'aimerais bien que ceux qui nous écoutent n'oublient pas qu'un ministre a juré aujourd'hui que jamais, au grand jamais on ne modifierait la loi de l'impôt sur le revenu en fonction du revenu des contribuables qui sont locataires à dessein de les imposer. On lui avait posé une question à ce sujet au cours de la période des questions aujourd'hui. J'aimerais rappeler à tous ceux qui seront touchés par le projet de loi à l'étude que c'est lorsqu'on a commencé à en parler que nous avons soupçonné pour la première fois que le gouvernement avait l'intention de frapper d'un impôt spécial les gens qui possèdent leur maison, ce qu'il ne manquera certainement pas de faire à la première occasion.

● (1630)

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Monsieur le Président, à titre d'agriculteur et de chef d'entreprise, je considère que c'est un privilège pour moi que de pouvoir parler du C-139 et de l'orientation générale du ministère du Revenu. Les dirigeants d'entreprises sont incapables de planifier leur production et d'envisager l'avenir avec l'optimisme, car ils ignorent quel sort on leur réserve.

La mesure qu'on nous propose aujourd'hui renferme près de 130 modifications. Cela donne une bonne idée de la direction dans laquelle le ministère s'est embarqué. C'est aussi une source d'irritation pour le contribuable canadien. S'il est une chose nécessaire, c'est bien de donner aux contribuables des éclaircissements pour qu'ils sachent exactement ce que le fisc attend d'eux. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le projet de loi pour en saisir la complexité. Le contribuable moyen n'y comprend rien.

Les exploitations agricoles et les entreprises en général sont aux prises avec un grave problème. Le gouvernement nous sort des masses et des masses de papier. Il faut être avocat spécialisé ou comptable pour s'y retrouver. D'ailleurs, il arrive bien souvent qu'eux aussi s'y perdent. Il faudra deux ou trois ans pour se faire une idée précise de la situation compte tenu des nombreux changements apportés l'an dernier par l'ancien ministre des Finances.

Les comptables de ma circonscription ne savent plus à quoi s'en tenir. Ils ne cessent d'appeler à mon bureau pour me demander s'il y a une façon de s'y retrouver. Comme il est probable qu'un budget sera déposé en avril, plus que jamais le contribuable ne comprendra rien, situation qui ne s'est jamais vue dans toute l'histoire de notre pays.

C'est d'ailleurs une situation très grave. Le gouvernement a créé une commission d'enquête. Je m'excuse, monsieur le Président, je ne savais pas qu'une autre personne allait occuper le fauteuil de la présidence. Je croyais que vous me faisiez signe.

Le gouvernement a donc créé une commission d'enquête pour étudier la situation économique. Entre autres difficultés, les dirigeants d'entreprise et les agriculteurs ignorent où le gouvernement les mène. Ils ne peuvent faire aucun plan. Si le gouvernement entend réorienter notre économie, il devra d'abord rédiger des règles dans une langue claire et simple, à la portée de tous. Je voudrais signaler quelques problèmes particuliers.

Depuis 1971, on ne cesse de remettre en question la loi de l'impôt sur le revenu, les dispositions relatives aux déductions pour amortissement ainsi que l'impôt sur les gains en capital. Je ne me souviens pas d'élections où le gouvernement libéral n'ait promis de régler la question en ce qui concerne les gains de capital réalisés sur une exploitation agricole. Et je crois que le problème est aussi grave dans le cas des petits exploitants. Dans bien des cas, trois générations d'agriculteurs ont dû payer l'impôt sur les gains en capital. Même si la première et la deuxième génération ont déjà payé l'impôt, la troisième doit le payer à son tour quand l'exploitation agricole lui est transférée. Le régime fiscal du Canada est inefficace, à tel point que certains contribuables, surimposés, sont au bord de la faillite. Les nouvelles mesures fiscales sont tellement restrictives qu'elles portent préjudice à l'économie toute entière. Si l'on veut entreprendre une étude ou créer une commission royale d'enquête pour examiner un secteur de l'économie, on devrait analyser avant tout la loi de l'impôt sur le revenu. Pour favoriser la production comme il le faudrait, nous devons nous pencher sur cette très importante question.

Que dire des encouragements offerts aux petits hommes d'affaires? Quand ils doivent payer \$1 en impôt pour chaque dollar qu'ils peuvent garder, ils commencent à se demander s'il vaut la peine de persévérer. J'embauche du personnel pour mon exploitation agricole et mon entreprise depuis bien des années. Le régime fiscal n'encourage pas les travailleurs à faire des heures supplémentaires. Dès qu'ils sont raisonnablement bien payés, ils doivent remettre au percepteur la plus grande partie de ce qu'ils gagnent pour leurs heures supplémentaires. Pourquoi se faire du souci et se tuer à la tâche pendant quelques heures de plus seulement pour gagner quelques dollars?

Tout notre régime fiscal est rétrograde. Ce serait peut-être une bonne chose de lui donner une nouvelle orientation. Il faudrait qu'on fasse enquête sur le très grave problème qui existe dans notre régime fiscal.

Je voudrais maintenant parler de l'impôt sur les gains en capital réalisés par les agriculteurs et de l'emploi abusif de ce mécanisme d'imposition. En 1971, le quart de section valait en moyenne de \$10,000 à \$12,000 dans ma région. Maintenant, il vaut de \$60,000 à \$80,000 environ. L'agriculteur a payé des impôts sur chaque dollar qu'il a dépensé pour acheter et entretenir sa terre au cours des années. Maintenant, lorsque la terre passe à la génération suivante, surtout si l'agriculteur n'a pas les moyens de la donner et doit la vendre, le percepteur exige la moitié de chaque dollar produit par la vente.

Prenons l'exemple de quelqu'un dont le revenu annuel s'élève à \$20,000. S'il vend son quart de section \$60,000, cela ajoute \$30,000 à son revenu imposable. Il doit donc payer des